



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 06/09/2022 en présentiel et audioconférence

**Président de séance** : Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### CHAMPIONNAT SENIORS

**Courriel des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR du 30/06/2022** demandant une dérogation de terrain stade des fillettes bis classé T6, pour les seniors D1.

*A titre exceptionnel, la commission donne son accord sur la saison 2022/2023 afin de permettre au club des enfants de la Goutte d'Or d'introduire un dossier auprès de la commission des terrains pour un classement T5.*

**Courriel d'HOMENETMEN du 24/08/2022** demande le report du match du 02/10/22 en seniors D4 Poule C au motif de la tenue de l'assemblée générale du club.

*La commission met le dossier en délibéré et demande au club Homenetmen une copie de la convocation précisant le lieu et l'heure de cette assemblée.*

**Courriel des ENFANTS DE PASSY du 29/08/2022** demandant une dérogation pour le stade de la Muette en seniors D2.

*Ce terrain étant interdit à toutes compétitions par la FFF, la commission demande en premier lieu au club la levée de cette interdiction afin d'étudier cette demande.*

**Courriel de la CAMILLIENNE du 01/09/2022** demande une dérogation terrain stade Léo Lagrange pour les seniors D1 et D2.

*La commission donne son accord sur la saison 2022/2023 pour que les deux équipes seniors puissent jouer le dimanche après-midi sur ce terrain, 64 boulevard Poniatowski 75012 Paris. En ce qui concerne l'équipe seniors évoluant en D1, cette dérogation est la dernière si aucun dossier de classement n'est déposé à la commission des terrains.*

**Courriel de l'Espoir Grand Paris du 05/09/22** demandant une dérogation d'horaires pour jouer ses matches seniors à 11h00 au motif : le seul créneau attribué par la DJS.

*La commission ne peut donner une suite favorable à votre demande. Il a déjà été tenu compte des particularités des attributions des créneaux à Paris en créant des plages horaires plus vastes reprises à l'article 15.6 du Règlement Sportif Général.*

*La seule exception aurait pu être pour une équipe de jeunes ou une CDM.*

## CHAMPIONNAT SENIORS FEMININS

**Courriel de la CAMILLIENNE du 26/08/2022** déclarant le désengagement de son équipe en D1 après la parution du calendrier 22/23.

*La commission entérine le forfait général de l'équipe de la Camillienne et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)*

**Match n° 24602358 PARIS XI.2 / SUPERNOVA FC seniors D1 du 10/09/22**

Courriel de SUPERNOVA FC du 06/09/22 déclarant forfait avisé pour cette rencontre au motif : manque de licences.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Supernova FC.*

## CHAMPIONNAT ANCIENS

**Courriel de PARIS FC du 25/08/2022** demandant l'engagement d'une équipe pour la Coupe ancien +45 sachant que cette équipe ne participe pas au criterium +45 ans.

*Il n'y aura pas de coupe de +45 ans pour la saison 22/23.*

**Courriel de l'ES PARISIENNE du 31/08/2022** demandant le désengagement de son équipe 3 en D2 Poule A après la parution du calendrier.

*La commission entérine le forfait général de l'équipe 3 de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)*

## JEUNES

### U14

**Courriel de PARIS ALESIA FC du 29/08/2022** demandant une dérogation pour jouer le samedi à 17h45 en U14 D4.

*La commission rappelle les dispositions prises la saison dernière qui ont été inscrites depuis au RSG 22/23 en son article 15.6. Un coup d'envoi à 17H30 pour des jeunes âgés pour certains de moins de 12 ans est la limite à ne pas dépasser. La commission ne peut donner une suite favorable à cette demande.*

**Courriel de RC PARIS 10 DU 01/09/2022** désengagement de son équipe 2 en D3. Poule A après la parution du calendrier

*La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 du RC Paris 10 et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)*

### U16

**Courriel de PARIS ALESIA FC du 29/08/2022** demandant une dérogation afin que son équipe 2 évoluant en D3 Poule D joue à domicile à 11h.

*Au vu de la situation en matière de créneaux disponibles sur la Capitale, la commission accorde pour la saison 22/23 cette dérogation.*

### U18

**Courriel de PARIS CA 14 du 29/08/2022** déclarant le forfait général de l'équipe 2 en D3 après la parution du calendrier.

*La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 du Paris CA 14 et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)*

## DIVERS TOUTES CATEGORIES

### **HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG**

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

## FORFAITS GENERAUX

### **SENIORS FEMININES D1**

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

### **U18 D3**

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

### **U14 D3**

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

### **ANCIENS D2**

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)